



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation de projets de conventions
financières à conclure concernant des
équipements sportifs et socio-éducatifs**

Rapport n° CP/2017/406

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions, inscrites dans les contrats de territoire, aux Communes de Morschwiller, de Betschdorf, d'Ostwald, de Holtzheim, de Woerth, du Hohwald, de Kuttolsheim, de Truchtersheim, à la Communauté de Communes du Pays-Rhenan et à l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces subventions concernent la construction, la transformation et la mise aux normes d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Ce rapport a également pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de quatre projets de conventions financières à conclure avec les Communes de Morschwiller et de Betschdorf, avec la Communauté de Communes du Pays-Rhénan et avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Département contribue au financement des équipements sportifs et socio-éducatifs construits ou rénovés, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, dans le cadre des contrats de territoires. Ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016.

En co-finançant les équipements de proximité, le Département contribue à renforcer le maillage territorial et permet ainsi de rapprocher l'offre sportive et socio-éducative de tous les Bas-Rhinois.

Outre cet objectif d'aménagement des territoires, il s'agit également de maintenir le patrimoine aux normes. En effet, beaucoup d'équipements ont été construits dans les années 1970-1990, leur rénovation et mise aux normes sont nécessaires pour garantir leur pérennité et leur adaptation à l'évolution des pratiques.

Enfin, l'aide aux équipements intercommunaux structurants vise à encourager la polyvalence, la mutualisation et un partage accru des équipements.

Les subventions du Département sont particulièrement légitimes en ce qui concerne les équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège (gymnases, piscines, stades, terrains de grands jeux...).

Seuls sont proposés à la décision de la Commission Permanente les dossiers complets et pour lesquels les demandeurs ont transmis au Département une première facture attestant du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016.

Dans ce cadre, le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer 11 subventions pour un montant total de 1 684 499,20 €, dans le cadre des contrats de territoire établis avec les collectivités suivantes :

- deux subventions d'un total de 492 719,20 € à la Communauté de Communes du Pays-Rhenan pour la reconstruction de la piscine de Drusenheim ;
- une subvention de 373 233,40 € à la Commune de Morschwiller pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente ;
- une subvention de 280 000 € à la Commune de Betschdorf pour la réhabilitation de la piscine municipale ;
- une subvention de 82 346,08 € à la Commune de Woerth pour la rénovation de la Maison des Associations ;
- une subvention de 60 000 € à la Commune de Kuttolsheim pour la réhabilitation de la salle polyvalente ;
- une subvention de 88 513,60 € à la Commune de Truchtersheim pour la construction d'une salle communale.
- une subvention de 47 304 € à la Commune du Hohwald pour la restructuration et l'extension du bâtiment « anciens bains squash » ;
- une subvention de 39 841,44 € à la Commune d'Ostwald pour la mise aux normes du Centre Sportif et de Loisirs ;
- une subvention de 20 541,48 € à la Commune de Holtzheim pour la construction de deux courts de tennis et d'un club-house ;
- une subvention de 200 000,00 € à l'Eurometropole de Strasbourg pour la restructuration du gymnase du Stockfeld ;

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote générale de 20 % est appliquée sur les propositions de subventions relatives aux dossiers non complets à la date du 6 juillet 2015.

Pour toutes les opérations présentées, une première facture de travaux a été justifiée au 31 décembre 2016.

La commission du Territoire d'action Nord a émis un avis favorable le 31 août 2017.
 La commission du Territoire d'action Ouest a émis un avis favorable le 4 septembre 2017.
 La commission du Territoire d'action Sud a émis un avis favorable le 7 septembre 2017.
 La commission du Territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable le 14 septembre 2017.

Les présents dispositifs d'aides se fondent sur les articles L. 1111-10 alinéa 1 et L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
EQUISPOR 2016/1	R 2016 Equipements sportifs et socio-éducatifs CT	9 200 000 €	4 365 387,12 €	1 297 989,08 €
EQUISPOR 2016/2	G 2016 CTAS Equipements sportifs	2 633 600 €	300 789,51 €	260 382,92 €
BASSINSVIE 2013/1	Développement local – Bassin de Vie	10 000 000 €	2 830 424,33 €	126 127,20 €

En application du règlement financier du Département, les subventions supérieures à 100 000 € doivent faire l'objet d'une convention financière précisant notamment les conditions de mise en place d'une signalétique départementale dans l'équipement cofinancé.

Quatre propositions de subventions sont concernées par cette disposition.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure avec les Communes de Morschwiller et Betschdorf, avec la Communauté de Communes du Pays-Rhenan et avec l'Eurometropole de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 684 499,20 € aux bénéficiaires suivants :

- deux subventions d'un total de 492 719,20 € à la Communauté de Communes du Pays-Rhénan pour la reconstruction de la piscine de Drusenheim ;*
- une subvention de 373 233,40 € à la Commune de Morschwiller pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente ;*
- une subvention de 280 000 € à la Commune de Betschdorf pour la réhabilitation de la piscine municipale ;*
- une subvention de 82 346,08 € à la Commune de Woerth pour la rénovation de la Maison des Associations ;*
- une subvention de 60 000 € à la Commune Kuttolsheim pour la réhabilitation de la salle polyvalente ;*
- une subvention de 88 513,60 € à la Commune de Truchtersheim pour la construction d'une salle communale ;*
- une subvention de 47 304 € à la Commune du Hohwald pour la restructuration et l'extension du bâtiment « anciens bains squash » ;*
- une subvention de 39 841,44 € à la Commune d'Ostwald pour la mise aux normes du Centre Sportif et de Loisirs ;*
- une subvention de 20 541,48 € à la Commune de Holtzheim pour la construction de deux courts de tennis et d'un club-house ;*
- une subvention de 200 000,00 € à l'Eurométropole de Strasbourg pour la restructuration du gymnase du Stockfeld. Celle-ci remplace et annule la subvention de 200 000,00 € accordée par délibération n° CP/2017/281 du 3 juillet 2017, pour le même objet, à la Ville de Strasbourg.*

Les modalités de calcul des subventions figurent dans le tableau joint en annexe.

Elle approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et respectivement les Communes de Morschwiller et de Betschdorf, la Communauté de Communes du Pays-Rhénan et l'Eurométropole de Strasbourg et autorise son président à les signer.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY